

Octobre 2025

WG URSC (2025) 03

**Groupe de travail sur le retrait non autorisé, y compris le vol, de la
chaîne d'approvisionnement des produits médicaux
(WG-URSC)**

**Rapport introductif sur les incidents signalés publiquement
de retrait non autorisé de produits médicaux de la chaîne
d'approvisionnement, y compris le vol, et questions connexes**

Résumé analytique

Le présent document a été élaboré à l'appui de la première réunion du groupe de travail (GT) de la Convention MEDICRIME du Conseil de l'Europe sur le retrait non autorisé, y compris le vol, de la chaîne d'approvisionnement des produits médicaux.

Il se concentre sur trois méthodes par lesquelles les produits médicaux peuvent faire l'objet d'un retrait non autorisé : le vol, la perte ou le détournement. Lors de la préparation de ce document, il a été conclu que :

- Il n'existe pas de données centralisées/complètes sur les incidents signalés
- Il n'existe aucun suivi des « rapports médiatiques » open source sur les incidents liés aux produits médicaux (vol, perte, détournement).
- Il n'existe pas de statistiques mondiales ou multinationales exhaustives sur ce sujet.
- La majorité des études ou des rapports se concentrent sur les médicaments de qualité inférieure/falsifiés, les erreurs de médication ou les pénuries, laissant de côté les pertes, y compris le vol ou le détournement de la chaîne d'approvisionnement, qui font l'objet de peu de recherches.

Les autorités sont donc confrontées à des défis importants pour prévenir, détecter et répondre aux signalements de retrait non autorisé de produits médicaux de la chaîne d'approvisionnement. Ces défis consistent notamment à protéger la santé publique tout en garantissant l'intégrité et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement réglementée afin d'empêcher que des produits médicaux ne soient intentionnellement retirés de la chaîne d'approvisionnement prévue, ce qui aurait pour conséquence de priver les patients de l'accès à ces produits et de les détourner vers une chaîne d'approvisionnement non prévue dans un autre pays ou vers le marché illicite.

Grâce à des recherches en ligne avec des sources ouvertes, c'est-à-dire à partir d'informations accessibles au public, le présent document vise à sensibiliser davantage à l'ampleur et à la menace que représente le retrait non autorisé de produits médicaux de la chaîne d'approvisionnement. D'après les informations limitées recueillies lors de la préparation du présent document, il semble que le retrait non autorisé de produits médicaux de la chaîne d'approvisionnement :

- constitue un problème important pour de nombreux pays, comme en témoignent les rapports publics.
- peut être un indicateur de risque futur de production de versions falsifiées du produit.
- joue un rôle important dans la vente et la fourniture illicites de produits médicaux.
- contribue à des problèmes de santé publique, notamment des pénuries dans la chaîne d'approvisionnement.

Cette recherche initiale suggère qu'il existe un manque de sensibilisation et de compréhension de l'ampleur du retrait non autorisé de produits médicaux de la chaîne d'approvisionnement. Afin de permettre aux États d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes, quatre domaines clés pourraient nécessiter un examen et un développement plus approfondis afin d'être résolus :

- Données – La disponibilité des données/ensembles de données complets est limitée, tout comme l'accord sur qui collecte ces données au niveau national.
- Recherche – Peu de recherches ont été menées sur ce sujet et ses sous-thèmes.
- Compréhension du problème – Il existe actuellement un manque de compréhension de l'ampleur, des méthodologies et des facteurs permettant de se concentrer sur le ou les problèmes sous-jacents.
- Collaboration – La coopération inter et intra-nationale entre les autorités et les États permettra d'améliorer l'identification, la compréhension et la réponse aux menaces identifiées.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé analytique	2
Introduction	5
Objectif	5
Méthodologie	5
Définitions.....	5
Limites du rapport	6
I. CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES	6
1.1. Vol de produits médicaux	6
1.2. Pertes de produits médicaux	8
1.3. Détournement de produits médicaux	8
II. DÉFIS ET RISQUES	9
2.1. Chaînes d'approvisionnement complexes	9
2.2. Haute valeur/ forte demande	9
2.3. Sécurité des personnes	9
2.4. Sécurité physique	10
2.5. Suivi et traçabilité inadéquats.....	10
2.6. Lacunes en matière de réglementation et d'application	10
2.7. Marchés en ligne et sur le dark web	10
2.8. Manque de sensibilisation et de signalement.....	10
2.9. Falsification et suppression non autorisée Chevauchement	10
2.10. Risques pour la santé publique	11
III. CONCLUSION	11

INTRODUCTION

Objectif

Le présent document a pour objectif de présenter et d'étudier de manière préliminaire trois grandes méthodes utilisées pour retirer de manière non autorisée des produits médicaux de la chaîne d'approvisionnement réglementée.

Méthodologie

L'approche adoptée pour rédiger cet article :

1. réaliser des recherches en ligne à partir de sources ouvertes, c'est-à-dire à partir d'informations accessibles au public.
2. fournir une description de chacune des méthodes utilisées pour retirer de manière non autorisée des produits médicaux de la chaîne d'approvisionnement réglementée.
3. fournir des liens vers toutes les sources identifiées afin de constituer une base factuelle et de faciliter la discussion.
4. conclure en identifiant les thèmes ou les questions stratégiques qui se dégagent de l'ensemble du document.

Définitions

Les définitions suivantes ont été utilisées pour la rédaction du présent document :

- **La perte de produits médicaux** désigne tout cas dans lequel des produits médicaux sont retirés de la chaîne d'approvisionnement autorisée d'une manière non conforme aux exigences réglementaires, de sécurité ou d'assurance qualité.
- **Le vol de produits médicaux** désigne tout prélèvement ou retrait non autorisé et intentionnel de produits médicaux à n'importe quel point de la chaîne d'approvisionnement réglementée, entraînant une perte de garde, de contrôle ou de traçabilité de ces produits.
- **Le détournement de produits médicaux** désigne la fourniture non autorisée et intentionnelle de produits médicaux provenant de la chaîne d'approvisionnement légale vers le marché illégal, ou vers un utilisateur ou une partie prenante au sein de la chaîne d'approvisionnement réglementée, auxquels les produits médicaux n'étaient pas destinés.
- On entend par « **produit médical** » les médicaments et les dispositifs médicaux¹ ;
- On entend par « **médicament** » les médicaments à usage humain et vétérinaire², qui peuvent être :
 - i. toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales ;
 - ii. toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou l'animal ou pouvant lui être administrée en vue soit de rétablir, de corriger ou de modifier des fonctions physiologiques en exerçant une action

¹ Article 4.a. Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires portant atteinte à la santé publique. (2011). Série des traités du Conseil de l'Europe - n° 211. <https://rm.coe.int/168008482f>

² Article 4.b. Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires portant atteinte à la santé publique. (2011). Série des traités du Conseil de l'Europe - n° 211. <https://rm.coe.int/168008482f>

- pharmacologique, immunologique ou métabolique, soit d'établir un diagnostic médical ;
- iii. un médicament mis au point à des fins d'étude ;

Limites du rapport

Le présent document se limite aux incidents et aux informations qui ont été rendus publics par les autorités et à d'autres informations accessibles en ligne et ne prétend pas constituer une évaluation exhaustive de tous les incidents pertinents survenus dans le monde.

I. PREMIERS RESULTATS

Le présent document examine trois méthodes par lesquelles des produits médicaux quittent la chaîne d'approvisionnement réglementée par des moyens non autorisés :

- Pertes réglementaires
- Vol
- Le détournement, y compris la fourniture illégale intentionnelle de produits médicaux provenant de la chaîne d'approvisionnement réglementée vers le marché illicite, ou le détournement vers un utilisateur ou une partie prenante au sein de la chaîne d'approvisionnement réglementée, auxquels les produits médicaux n'étaient pas destinés.

L'absence de données collectées de manière systématique a constitué un obstacle immédiat à la réalisation d'analyses et à l'élaboration de conclusions claires et fondées sur des preuves. Par conséquent, les premières conclusions du présent rapport reposent principalement sur un examen initial des rapports médiatiques accessibles au public.

1.1. Vol de produits médicaux

De nombreux articles ont été publiés qui concluent que le vol de produits médicaux est répandu mais sous-déclaré³. En fonction de la politique de chaque entreprise, des exigences réglementaires et/ou pénales et d'autres facteurs déterminants, tels que l'ampleur, la valeur et le risque, de nombreux vols ou pertes peuvent ne pas être signalés aux autorités.

Les recherches menées à partir d'informations accessibles au public soulignent la vulnérabilité des produits médicaux au vol. Les cas signalés concernent souvent de grandes quantités de produits médicaux.

Plus d'un demi-million de médicaments sur ordonnance sont volés chaque année, la plupart étant des opioïdes : près de 9 millions de doses ont été déclarées perdues entre le 1er janvier 2012 et le 30 septembre 2017.⁴

Cet article publié dans les médias canadiens souligne que « plus d'un demi-million de médicaments sur ordonnance sont volés chaque année dans les pharmacies, la majorité d'entre eux étant des opioïdes hautement addictifs ». Selon une analyse des données de Santé Canada réalisée par CBC News, ces analgésiques finissent dans la rue.

Un pharmacien emprisonné pour fourniture illégale de stupéfiants est radié par le GPhC⁵

³ <https://www.transcrime.it/wp-content/uploads/2022/11/The-theft-of-medicines-in-the-EU.pdf>

⁴ <https://www.cbc.ca/news/canada/missing-drugs-pharmacies-part1-1.4708041>

⁵ <https://www.pharmacymagazine.co.uk/news/pharmacist-jailed-for-unlawful-supply-of-cds-is-struck-off-by-gphc>

Dans cette affaire, le pharmacien a commandé plus de 29 000 boîtes de diazépam, de nitrazépam, de tramadol, de zolpidem et de zopiclone à la pharmacie appartenant à sa mère, puis a détourné ces médicaments vers des criminels qui les ont vendus pour plus d'un million de livres sterling. Selon l'accusation, M. Khaira aurait gagné près de 60 000 livres sterling grâce à la fourniture de ces médicaments.

À l'échelle mondiale, les médias rapportent régulièrement des cas de vols, ce qui donne un aperçu significatif des défis auxquels sont confrontées les autorités.

Mozambique : la police démantèle un réseau de vol de médicaments à l'hôpital central de Beira⁶

Ce rapport récent cite le ministre de la Santé du Mozambique qui a déclaré en août que « beaucoup de médicaments sont volés » dans les hôpitaux du pays, ajoutant que « tout disparaît en moins de 15 jours après la distribution des médicaments dans les unités ». En outre, l'article rapporte que les autorités ont interpellé 15 fonctionnaires soupçonnés d'être impliqués dans des vols de médicaments.

Les rapports sur le vol de médicaments indiquent que tous les pays sont touchés.

Un pharmacien condamné pour avoir volé 40 boîtes de Mounjaro⁷

Affaire concernant un pharmacien qui a plaidé coupable d'avoir volé 40 boîtes de Mounjaro et 60 boîtes de dihydrocodéine d'une valeur totale de plus de 4 000 £ dans une pharmacie.

Plus de 1 200 comprimés volés lors d'un cambriolage à l'hôpital Insight de Warren⁸

Une infraction pénale au cours de laquelle, à la suite d'une effraction, un coffre-fort sécurisé a été forcé et plus de 1 200 comprimés d'OxyContin ont disparu de l'établissement.

En mai 2024, l'association Transport Asset Protection Association (TAPA) Europe, Moyen-Orient et Afrique a enregistré 140 incidents de vol impliquant toute une série de marchandises différentes d'une valeur totale de 1 372 438 dollars⁹. Les vulnérabilités spécifiques des produits pharmaceutiques ont ensuite été mises en évidence dans un article collaboratif rédigé par plusieurs fabricants pharmaceutiques. Une conclusion clé a souligné que le vol de marchandises représente un risque critique auquel les fabricants de produits pharmaceutiques et leurs chaînes d'approvisionnement associées doivent faire face, car il peut entraîner le détournement, la falsification et la contrefaçon de produits non autorisés, ce qui a un impact direct sur la sécurité des patients¹⁰.

Le risque de vol de produits médicaux s'étend à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Une étude sur le vol de médicaments dans les pays de l'Union européenne (Dugato et Sidoti, 2023)¹¹ a identifié trois phases clés de la chaîne d'approvisionnement où les vols sont les plus susceptibles de se produire :

⁶ <https://clubofmozambique.com/news/mozambique-police-dismantle-medicine-theft-scheme-at-beira-central-hospital-293313/>

⁷ <https://www.chemistanddruggist.co.uk/news/multiples/well-pharmacist-sentenced-for-stealing-40-mounjaro-boxes-OWPH4LHGU5AGXA4Z3T6IJEPQY/>

⁸ <https://www.wkbn.com/news/local-news/warren-news/over-1200-pills-stolen-during-break-in-at-insight-hospital-in-warren/>

⁹ <https://tapaemea.org/>

¹⁰ <https://www.pharmoutsourcing.com/Featured-Articles/342562-Pharmaceutical-Supply-Chain-Security-Risk-Assessment-for-Shipping-Lanes/>

¹¹ Dugato, M., & Sidoti, C. (2023). Le vol organisé de médicaments : une étude des méthodes utilisées pour voler et revendre des médicaments et des dispositifs médicaux dans l'UE et au-delà. Journal européen sur la politique criminelle et la recherche. Extrait de <https://link.springer.com/article/10.1007/s10610-023-09546-w>

- Entrepôts et sites de production
- Transport
- Hôpitaux, établissements de santé et pharmacies

Les rapports médiatiques mis en avant dans cet article tendent à corroborer cette analyse.

1.2. Pertes de produits médicaux

Les pertes surviennent lorsque des produits médicaux sont retirés de la chaîne d'approvisionnement autorisée de manière négligente et/ou non conforme aux exigences réglementaires, de sécurité ou d'assurance qualité. En raison de la complexité des chaînes d'approvisionnement et du transport de grands volumes de produits à travers les frontières internationales, de nombreuses organisations développent un certain niveau de tolérance ou d'acceptation quant au fait que leurs marchandises puissent, à l'occasion, être « perdues ». Les produits médicaux ne sont toutefois pas des produits de consommation « ordinaires ». Les pertes au sein de la chaîne d'approvisionnement peuvent souvent être perçues comme des incidents de faible ampleur. Cependant, un récent reportage d'investigation médiatique a mis en évidence :

La perte inexpliquée de médicaments contrôlés d'une valeur de 4 millions de dollars dans une pharmacie¹²

Une analyse ultérieure menée par le journaliste a révélé l'ampleur et la nature des pertes de médicaments sur une période de six ans sur le marché canadien. Cela représentait :

- près de 10 millions de doses « perdues » au sein de la chaîne d'approvisionnement réglementée au cours de la période analysée.
- sept des huit médicaments les plus concernés étaient des médicaments contrôlés et soumis à des contrôles renforcés en matière de fabrication, de distribution, de stockage et de prescription.

L'article a renforcé la possibilité que ces pertes se retrouvent sur le marché illégal. Les recherches ouvertes visant à identifier les incidents de « pertes » spécifiquement signalés étaient rares ; cependant, il peut être raisonnable de supposer que les nombreux incidents rapportés dans les médias comme des « vols » comprennent probablement un certain nombre de cas de pertes.

1.3. Détournement de produits médicaux

Dans le cadre du présent document, le détournement de produits médicaux désigne la fourniture intentionnelle et non autorisée de produits médicaux provenant de la chaîne d'approvisionnement légale vers le marché illégal, ou vers un utilisateur ou un acteur de la chaîne d'approvisionnement réglementée auquel ces produits médicaux n'étaient pas destinés.

Le détournement de produits médicaux peut être identifié à partir d'un certain nombre de sources, notamment

- Saisies par les autorités frontalières de marchandises entrant illégalement dans le pays

¹² <https://www.cbc.ca/news/canada/unexplained-losses-prescription-drugs-1.7247602>

Des médicaments contenant des substances psychotropes ont été envoyés aux États-Unis¹³

- Identification par les autorités réglementaires de modèles d'achat suspects

Des pharmaciens qui ont fourni illégalement plus de 55 millions de doses de médicaments contrôlés ont été condamnés¹⁴

- Pratiques de prescription suspectes de la part de professionnels de santé

Un médecin d'Oakton condamné à 13 ans de prison pour avoir dirigé un centre de soins d'urgence servant de source d'approvisionnement en opioïdes¹⁵

Des recherches antérieures portant sur le détournement illicite et la falsification de médicaments¹⁶ ont fait état d'un grand nombre d'incidents de détournement impliquant une large gamme de produits médicaux. Des incidents de détournement ont été signalés dans le monde entier. Cependant, le rapport soulignait également le problème posé par l'absence de données complètes sur les incidents signalés.

II. DÉFIS ET RISQUES

Lors de l'examen des problèmes soulevés par le retrait non autorisé de produits médicaux de la chaîne d'approvisionnement réglementée, les domaines suivants sont apparus de manière constante dans tous les incidents identifiés :

2.1. Chaînes d'approvisionnement complexes

- Les produits médicaux passent par plusieurs intermédiaires : fabricants → distributeurs → grossistes → pharmacies/hôpitaux → patients.
- Chaque transaction comporte un risque de perte, notamment de vol ou de détournement.
- Les chaînes d'approvisionnement internationales peuvent impliquer différents pays dont la surveillance réglementaire varie, ce qui rend la détection plus difficile.

2.2. Valeur élevée/forte demande

- De nombreux produits médicaux (par exemple, les produits amaigrissants, les médicaments oncologiques, les opioïdes, les vaccins) sont coûteux et très demandés, ce qui en fait des cibles attrayantes.
- Les petits vols peuvent avoir une valeur financière importante, ce qui incite le crime organisé à s'impliquer.

2.3. Sécurité des personnes

- Les employés des hôpitaux, des pharmacies ou des entrepôts peuvent détourner des médicaments.
- Les vols commis par des initiés sont souvent plus difficiles à détecter, car les auteurs connaissent généralement les processus internes et les failles de sécurité.

¹³ <https://cbsp.policja.pl/cbs/aktualnosci/215101,Leki-zawierajace-substancje-psychotropowe-wysylano-min-do-USA-rozbity-gang.html>

¹⁴ <https://www.gov.uk/government/news/pharmacists-who-illegally-supplied-more-than-55-million-doses-of-controlled-drugs-sentenced>

¹⁵ <https://www.justice.gov/usao-edva/pr/oakton-doctor-sentenced-13-years-prison-running-urgent-care-center-opioid-pill-mill>

¹⁶ <https://rm.coe.int/crimfamed-2025-11-diverted-and-falsified-medicines-e/1680b50a56>

2.4. Sécurité physique

- Les installations de stockage peuvent ne pas être équipées de serrures, de systèmes de surveillance ou d'alarme suffisamment robustes.
- Un contrôle insuffisant des stocks, un transport non sécurisé ou l'absence de suivi en temps réel peuvent faciliter les vols.

2.5. Suivi et traçabilité inadéquats

- À l'échelle mondiale, les différentes normes et approches font que certaines chaînes d'approvisionnement continuent d'utiliser des registres papier ou des systèmes de suivi obsolètes.
- Sans sérialisation, codes-barres ou vérification électronique, les produits médicaux volés risquent d'être réintroduits dans la chaîne d'approvisionnement réglementée.

2.6. Lacunes en matière de réglementation et d'application

- Le vol est souvent poursuivi en vertu du droit pénal général, mais les infractions spécifiques à la Convention MEDICRIME¹⁷ (c'est-à-dire la falsification de médicaments volés pour les réintroduire dans la chaîne d'approvisionnement) peuvent ne pas être pleinement appliquées dans tous les pays.
- L'application transfrontalière de la loi est difficile en raison de la diversité des législations et de la coordination internationale limitée.

2.7. Marchés en ligne et sur le dark web

- Les produits médicaux volés, « perdus » ou détournés peuvent être revendus en ligne ou sur le dark web.
- Les ventes anonymes en ligne compliquent les activités des forces de l'ordre, rendant la détection et la saisie difficiles et exigeantes en ressources.

2.8. Manque de sensibilisation et de signalement

- Les recherches indiquent que tous les vols, pertes et détournements ne sont pas signalés, en particulier les incidents mineurs.
- Le manque de cohérence dans le signalement des incidents entrave l'évaluation des risques, le suivi des tendances et la mise en place de mesures préventives.

2.9. Falsification et retrait non autorisé

- Les produits médicaux « perdus », y compris ceux qui ont été volés ou détournés, peuvent être falsifiés ou réétiquetés, ce qui leur donne une apparence légitime.
- Les produits médicaux qui ont fait l'objet d'un retrait non autorisé de la chaîne d'approvisionnement peuvent constituer un indicateur précoce du risque de falsification ultérieure¹⁸.

¹⁷ Articles 5 à 8, 9 et 11. Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires constituant une menace pour la santé publique. (2011). Série des traités du Conseil de l'Europe - n° 211. <https://rm.coe.int/168008482f>

¹⁸ ÉVALUATION DES INCIDENTS RENDUS PUBLICS CONCERNANT LE DÉTOURNEMENT ET LA FALSIFICATION ILLÉGAUX DE MÉDICAMENTS - <https://rm.coe.int/crimfamed-2025-11-diverted-and-falsified-medicines-e/1680b50a56>

2.10. Risques pour la santé publique

- Les produits médicaux volés, « perdus » ou détournés sont susceptibles d'être stockés de manière inappropriée, périmés ou altérés, ce qui met en danger les patients.
- La crainte d'une atteinte à leur réputation peut conduire les institutions à sous-déclarer les vols, ce qui perpétue le problème.
- Le retrait non autorisé de produits médicaux de la chaîne d'approvisionnement peut entraîner des pénuries et avoir un impact sur la santé publique.

III. CONCLUSION

Le présent document a pour objectif de décrire certaines des principales menaces et certains des principaux défis auxquels sont confrontés les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et les autorités pour comprendre, prévenir et répondre à la menace que représente le retrait non autorisé de produits médicaux de la chaîne d'approvisionnement. Les informations et les incidents mis en évidence dans le présent rapport sont basés sur des sources ouvertes provenant d'informations accessibles au public.

Les défis auxquels sont confrontés les États consistent notamment à protéger les patients et la santé publique au sens large tout en garantissant la sécurité de la chaîne d'approvisionnement réglementée afin d'empêcher que des produits médicaux ne soient intentionnellement retirés de la chaîne d'approvisionnement et détournés vers le marché illicite ou placés sur les marchés légitimes des produits médicaux dans des pays qui n'étaient pas les destinataires prévus et qui ne sont pas autorisés.

En conclusion de ce rapport, il est proposé que, afin de renforcer les bases nécessaires à l'élaboration de réponses éclairées, quatre domaines clés soient explorés et examinés plus en détail :

- Données – Les données/ensembles de données complets disponibles sont limités, tout comme les accords sur les entités chargées de collecter ces données au niveau national.
- Recherche – Peu de recherches ont été menées sur le sujet et les sous-sujets.
- Compréhension du problème – Il existe actuellement un manque de compréhension de l'ampleur, des méthodologies et des facteurs permettant de se concentrer sur le ou les problèmes sous-jacents.
- Collaboration – La coopération inter et intra-nationale entre les autorités et les États permettra d'améliorer l'identification, la compréhension et la réponse aux menaces identifiées.